

**« Comment s'engager dans une association ?
Triple porte d'entrée : le bénévolat, le volontariat et le service civique »**

Mercredi 30 mars 2016

Maison des Associations de Strasbourg

*Intervenante : Caroline Josseaume,
coordinatrice de la CPCA SARA Alsace Mouvement associatif*



la maison des associations

LES POINTS ABORDÉS

Objectif de la soirée : comprendre le fonctionnement des différents statuts, en percevoir les avantages et les inconvénients pour l'association, savoir où trouver les informations et les outils

Attention : cette soirée n'est pas une formation, nous n'entrerons pas dans les détails techniques (par exemple les remboursements de frais des bénévoles etc...)

Introduction :

Présentation de la CPCA SARA

Triple porte d'entrée : bénévolat, volontariat, service civique

1. Bénévolat
2. Volontariat
3. Service civique

Questions/réponses - débat

QUI EST LA CPCA SARA ?

Conférence **P**ermanente des **C**oordinations **A**ssociatives
Soutien aux **A**ssociations en **R**égion **A**lsace

2 objets :

- Regrouper et défendre les acteurs de la vie associative en Alsace
- Apporter un soutien technique aux associations du territoire

La CPCA SARA est le représentant en Alsace du Mouvement associatif, qui regroupe les unions et fédérations d'associations, soit plus de 600 000 associations en France

QUE FAIT LA CPCA SARA ?

DES OUTILS POUR LES ASSOCIATIONS

Accès et téléchargement gratuits de tous les guides sur le site internet

11 Guides pratiques, 130 fiches, un répertoire des structures de soutien à la vie associative en Alsace

UN PROGRAMME DE FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

30 modules de formation autour de 10 thèmes, à Wissembourg, Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Tout au long de l'année.

UN OBSERVATOIRE DE LA VIE ASSOCIATIVE EN ALSACE

Des études, par exemple sur les relations associations /collectivités en Alsace (parution 2015)

Des temps de rencontres inter associatives, par exemple lors de la journée mondiale du bénévolat

LES 21 MEMBRES DE LA CPCA SARA

AFGES

Alsace Nature

ALSACE ACTIVE

ARCHIMENE

APDSU

ARIENA

CDMIJ FORCE JEUNE

Chambre de Consommation d'Alsace

CRAJEP Alsace

Fédération des CSC 67

Fédération des Foyers Clubs Alsace

Fédération des MJC Alsace

Institut du droit local alsacien mosellan

Ligue de l'enseignement Alsace

Maison des associations de Strasbourg

Union Régionale du Bénévolat Associatif

Union des MJC 68

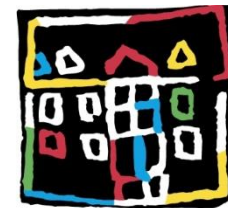
URSIEA

UNAT Alsace - AJA

URAF Alsace

URIOPSS Alsace

1. Le bénévole



Qu'est-ce qu'un bénévole ?

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »

Conseil Economique, Social et Environnemental - 1993

Étymologie du mot bénévole :

**« *Benevolus* » en latin, est composé de « *bene* » (le bien) et de « *velle* » (je veux)
= celui qui veut du bien.**

Bénévolat (au sens de « don de temps ») et engagement bénévole associatif, ce n'est pas tout à fait la même chose : le premier est une bonne introduction au second, il n'y mène pas nécessairement.

Les principes de bases

Le bénévole ne perçoit pas de rémunération

MAIS Il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...)

Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique

Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement.

MAIS Il est tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Quelques chiffres et statistiques

Une source à retenir : <http://www.recherches-solidarites.org/>

Des statistiques sur les associations, le bénévolat, par région, mises à jour tout au long de l'année

En France :

1 300 000 associations

12,5 millions de bénévoles

En Alsace :

Entre 28 500 et 30 500 associations

Entre 300 000 et 320 000 bénévoles, et **entre 120 000 et 128 000** bénévoles dits « réguliers »

De 13 et 14 bénévoles par association

Source : Recherches et Solidarités – panorama régional (Actualisé au 1^{er} septembre 2015)

Peut-on parler de crise du bénévolat ?

+ 12% du nombre de bénévoles entre 2010 et 2013 et + 32% chez les 15/25 ans*

mais une façon différente de s'engager :

un bénévolat plus individuel, un bénévolat d'action et de proximité

**source : France Bénévolat*

Quelques chiffres sur le bénévolat

Source : étude France Bénévolat et IFOP

	2010	2013	
Bénévoles associatifs	11,3 millions	12,7 millions	= + 12%
Bénévoles directs	7,4 millions	9,7 millions	= + 31%
Bénévoles 15/25 ans	2,5 millions	3,3 millions	= + 32 %

27 % des bénévoles donnent **quelques heures ou quelques jours par an (20 % en 2010)**

73 % des bénévoles donnent **du temps tout au long de l'année (80% en 2010)**

Les ressorts de la motivation

Motivation

Les raisons de l'engagement :*

Donner du sens à sa vie 57%

Faire des activités en équipe 34%

Supporter ses insatisfactions personnelles 18%

Incitation par son employeur 1%

Apporter ses compétences professionnelles à une cause d'intérêt général 51%

Les raisons du désengagement :*

Manque de temps : 47%

Changement de situation personnelle ou professionnelle : 38%

Déception par rapport à l'organisation de l'association : 22%

Problèmes de santé : 20%

Souhait de penser un peu plus à soi : 19%

Déception face à des résultats jugés insuffisants : 7%

Pression de l'entourage : 3%

Autres raisons : 8%

**source : France Bénévolat*

Les enjeux liés au bénévolat aujourd'hui pour les associations

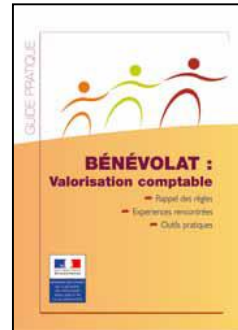
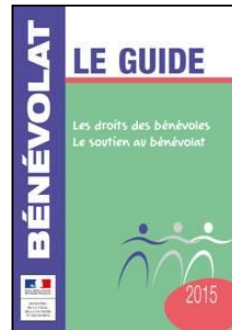
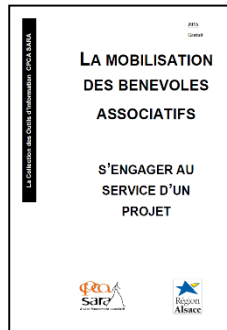
- Etre au clair avec son projet associatif
- Avoir pensé sa gouvernance de façon inclusive vis-à-vis des bénévoles
- Prendre en compte l'évolution de la façon de s'engager et la mettre à profit pour mobiliser les bénévoles
- Penser l'accueil des bénévoles
- Reconnaître l'action des bénévoles
- Anticiper le renouvellement des dirigeants



OUTILS ET FORMATIONS

Les outils

Des guides :



Un site internet :

<http://www.mdas.org/benevolat.php>

Mais aussi :

<http://bas-rhin.francebenevolat.org/>

<http://www.associations.gouv.fr/>



Le programme de formation

EDITION 2015  2016

Un programme
de formation sur mesure
pour les bénévoles associatifs

Inscrivez-vous !
www.reseau-sara.org 

2. Le volontariat



Les différentes formes de volontariat

Le service civique

Le volontariat associatif

Le volontariat franco-allemand

Le service volontaire européen – SVE

Le volontariat de solidarité internationale – VSI

Le volontariat international en entreprise – VIE

Le volontariat international en administration – VIA

Le volontariat pour l'insertion - Défense 2e chance

Le volontariat de sapeur-pompier

s'adressent aux associations

Source : <http://www.associations.gouv.fr>

Les principes de bases communs aux différents statuts

- Le volontariat est un engagement formel (**un contrat**) pour une **durée limitée**
- Le volontaire n'est pas salarié, mais perçoit une **indemnité**
- Les différents statuts de volontaire sont dérogatoires au code du travail
- Le contrat de volontariat n'implique **pas de lien direct de subordination**
- L'association accueillante doit être **agrée par l'Etat** ou passer par une association ou fédération agréée

Source : wikipédia

Les agréments : 3 possibilités

- Bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations
- Accueillir un volontaire mis à disposition par un organisme agréé
- Demander son propre agrément
auprès du Ministère jeunesse et sport en région

Le volontariat associatif

Le volontariat associatif a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions de type très varié : à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, etc. Les actions à caractère religieux ou politique en sont exclues.

Pour qui ?

Avoir plus de 25 ans - Être citoyen d'un pays de l'Espace économique européen (EEE), ou résider légalement en France depuis au moins un an

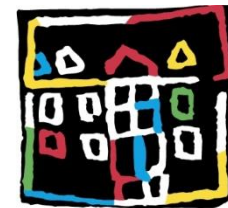
Dans quelles associations ?

Association agréée par le Ministère jeunesse et sport

Quel coût pour l'association ?

Le volontaire perçoit une indemnité comprise entre 115,46 € et 773,18 € versée par la structure d'accueil

3. Focus sur le service civique



Le contexte

- Création du service civique : loi du 10 mars 2010
- 2010/2014, 90 000 jeunes engagés, dont 87% en association
- A partir du 1er juin 2015, service civique universel (tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager pour « faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général »)
- Une montée en charge du dispositif : 35 000 jeunes en 2014 et 60 000 en 2015, avec un objectif de 350 000 volontaires de service civique en 2018
- Une montée en charge du budget consacré par l'Etat : de 300 millions d'euros aujourd'hui, à un peu plus d'un milliard en 2018

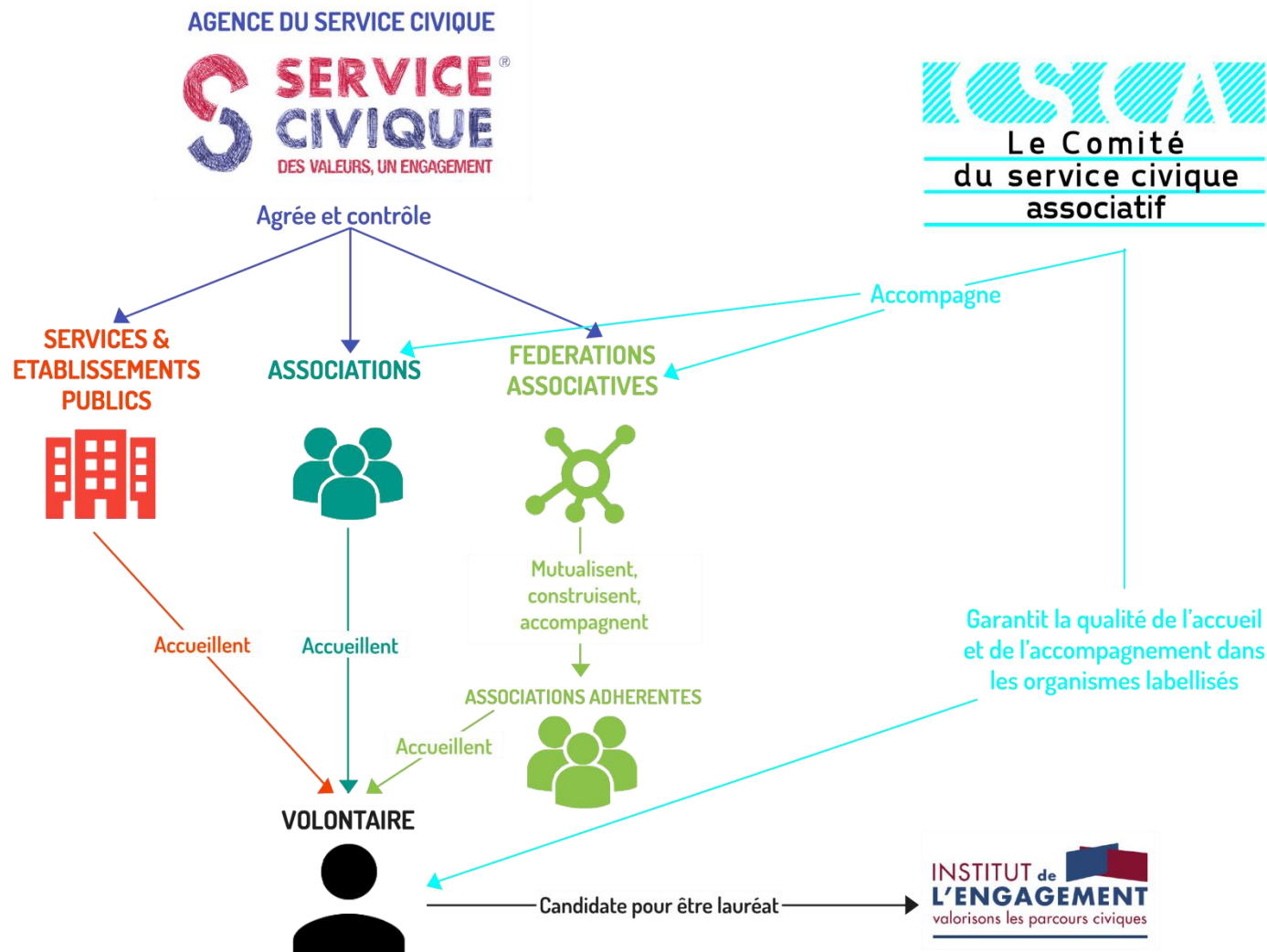
Les principes

- Pour des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap)
- de **6 à 12 mois** (en moyenne 8 mois)
- **au moins 24 h par semaine** – 48 h maximum exceptionnellement
- **Mission d'intérêt général**
- Accessible à tous, sans condition de diplôme
- Au sein d'une association (ou fédération), d'une collectivité locale ou d'une personne morale de droit public
- en France ou à l'étranger

Pour le (jeune) volontaire

- Une indemnisation de 573 euros par mois
- 2 jours de congés par mois
- Compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel
- Protection sociale de base complète
- Cotisation à l'assurance retraite
- Accès à des formations
- Tutorat personnalisé tout le long de la mission
- Accompagnement à son projet d'avenir

Les acteurs du service civique



Le système financier

VOLONTAIRE



INDEMNITÉ DE VOLONTARIAT

467,34 € /mois/volontaire

INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(sur critères sociaux)

106,38 € /mois/volontaire

INDEMNITÉ DE SUBSISTANCE
en espèce ou en nature (tickets restaurants,...)

106,31 € /mois/volontaire



STRUCTURE D'ACCUEIL



FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

100 € /volontaire

(tous types de structure d'accueil)

ORGANISME DE FORMATION



FORMATION PREMIERS SECOURS (PSC1)

50 € /volontaire

TUTORAT

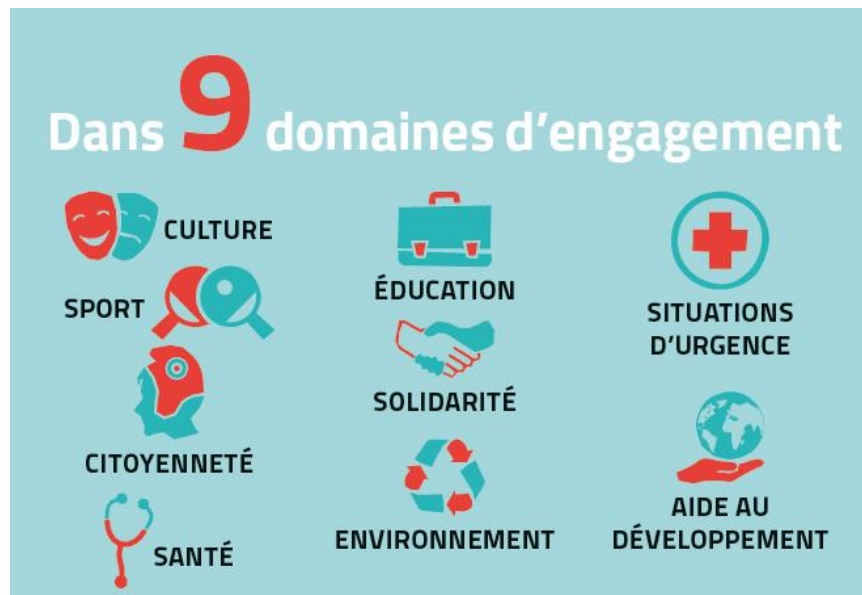
100 € /mois/volontaire

(structures à but non lucratif uniquement)

Chaque organisme d'accueil élabore un projet d'accueil des jeunes volontaires, en fonction de ses réalités et besoins.

les grands principes du service civique :

- l'accessibilité
- la participation à l'intérêt général
- l'expérience de mixité sociale
- la non substitution à l'emploi



Rôle de l'organisme d'accueil

Construire un projet d'accueil de volontaire

- Définir les missions
- Organiser l'accompagnement du volontaire :
 - Tutorat
 - Formations civiques et citoyennes
 - Volet théorique sur la citoyenneté et le cadre du service civique
 - Volet pratique : formation aux premiers secours **PSC1**
 - Accompagnement au projet d'avenir
- Obtenir l'agrément

Toutes les étapes du projet d'accueil sur :

www.asso-service-civique.fr

Construire un projet d'accueil utile au projet associatif

S'applique aussi à l'accueil de bénévoles !

- Associer les membres de l'association au projet d'accueil de volontaires
- Consulter les différents acteurs de votre association sur leurs actions pour trouver une complémentarité avec une mission de volontaire
- Poser les valeurs et projets de votre association au cœur du projet d'accueil de volontaires
- Formaliser à l'écrit le projet d'accueil des volontaires

Une articulation positive entre les différents statuts

S'applique aussi à l'accueil de bénévoles !

- Etre clair sur vos attentes vis à vis d'un volontaire
- Expliciter auprès des salariés, stagiaires et bénévoles les spécificités du statut de volontaire
- Solliciter les membres de l'association pour concevoir des missions qui complètent l'action de terrain
- Etre clair avec le volontaire sur sa place, l'action des autres acteurs de l'association et le sens de sa mission
- Mettre en place un dispositif d'évaluation qui permette de voir rapidement les problèmes éventuels

Référent dans le Bas-Rhin



Nadine MAUREL

nadine.maurel
@bas-rhin.gouv.fr

03 88 76 78 65

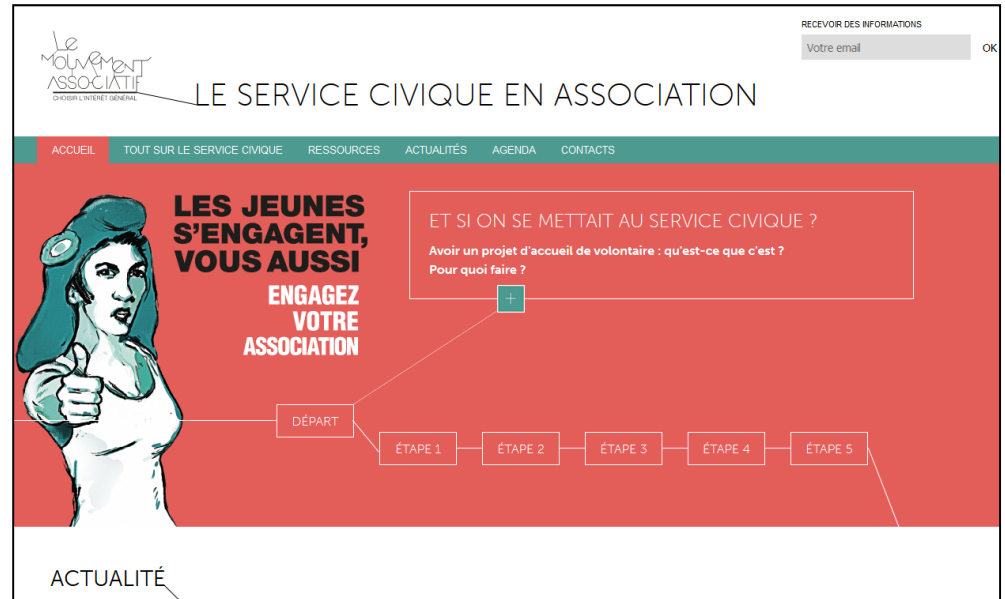
<http://alsace-champagne-ardenne-lorraine.drdjscs.gouv.fr>

Les outils

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

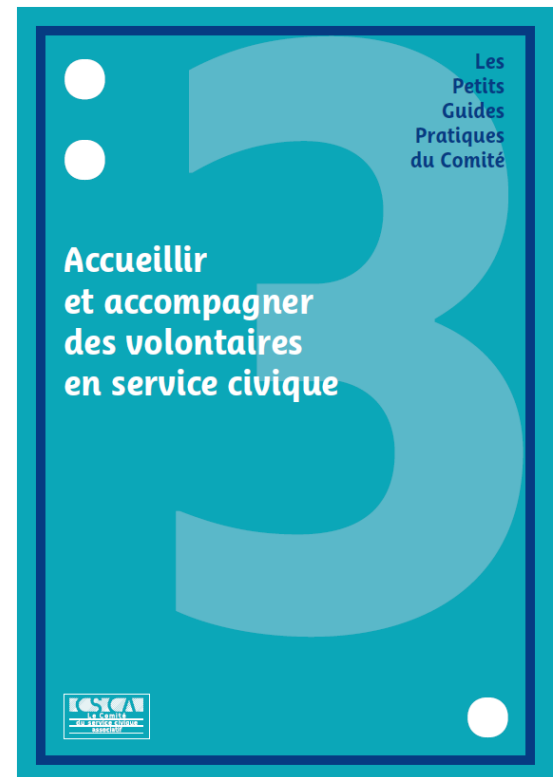
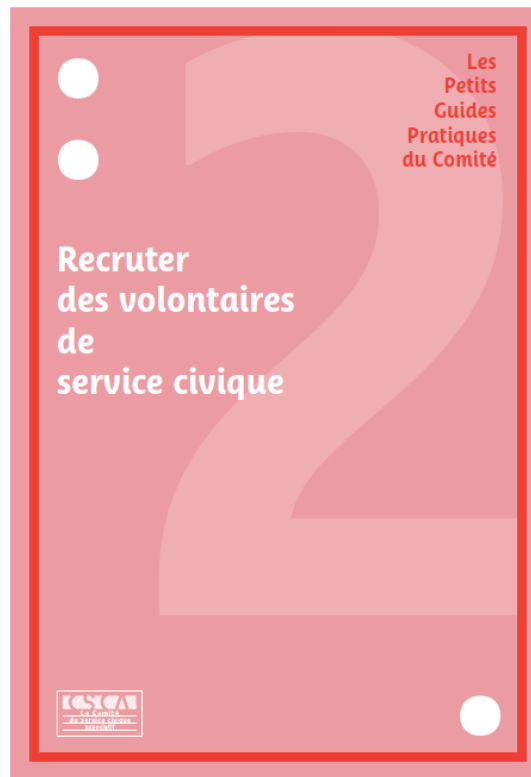
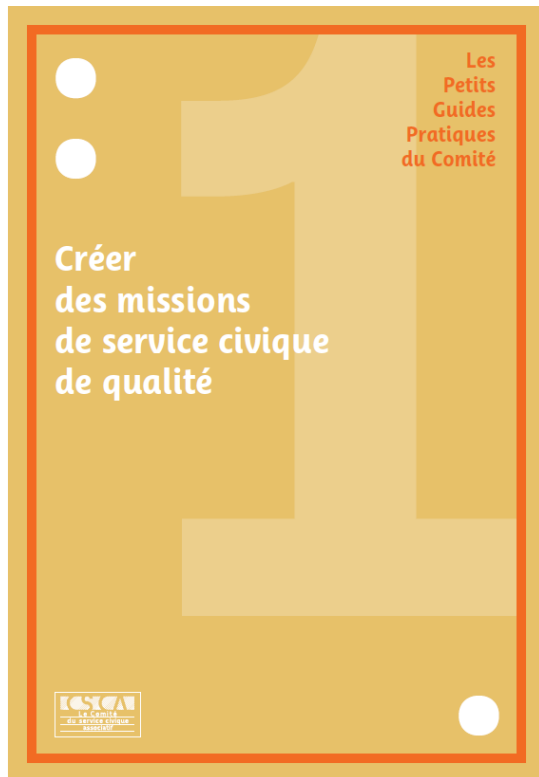


<http://www.asso-service-civique.fr/>



Les outils

<http://service-civique-de-qualite.fr/>



...

Tableau comparatif

	âge	coût pour l'association	contrat	durée	agrément	défraiement pour la personne
Bénévolat	Tout âge	0*	non*	Pas de limite	non	0*
Volontariat associatif	+ de 25 ans	Entre 115,46 € et 773,18 €	oui	6 à 24 mois	oui	Entre 115,46 € et 773,18 €
Volontaire de service civique	- de 25 ans	106,31 € (à noter : aide de l'Etat pour le tutorat : 100 €)	oui	6 à 12 mois	oui	467,34 € + 106,38 € (sous condition)
Service volontaire européen	- de 25 ans	0	oui	2 à 12 mois	oui	Tous frais pris en charge (par UE) + 50 à 160 € selon les pays
Volontariat de solidarité internationale	Toute personne majeure sans activité professionnelle	0	oui	6 mois à 2 ans	oui	Entre 100 € à 813,07 €